

le travail

Edition nationale
Deuxième quinzaine de juillet 1976
Publié par la CSN



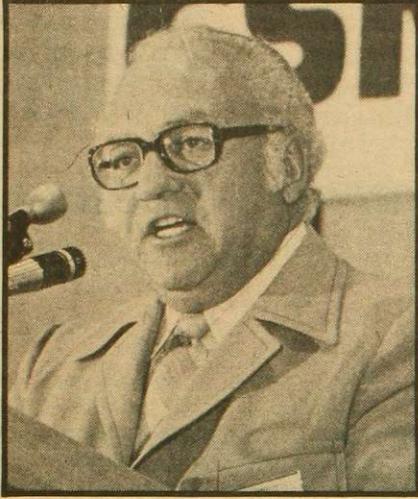
PRENONS NOTRE POUVOIR



Le dernier congrès de la CSN a précisé plusieurs idées qui poussaient dans le mouvement depuis quelques années. Ainsi, la nécessité d'élargir les rapports de force en négociation; la nécessité aussi de mieux coordonner nos moyens de lutte; la nécessité enfin de trouver un débouché politique à l'action syndicale, en créant les conditions propices à la formation d'un parti des travailleurs en dehors des centrales. Ces idées seront maintenant débattues dans tous les syndicats, afin que le thème du congrès, "prenons notre pouvoir", puisse prendre tout son sens par le développement de la conscience de classe des travailleurs.

“Le Québec a besoin d'une CSN forte”

Le président de la FTQ



Louis Laberge, président de la FTQ.

Les derniers mots du président de la FTQ Louis Laberge, à la fin de son allocution à l'ouverture du congrès, ont frappé les 2,000 délégués et visiteurs présents. “On a besoin au Québec d'une CSN forte et unie pour continuer la lutte”.

Par cette simple phrase, le président de la FTQ faisait la preuve qu'il partageait les vues que Marcel Pepin venait d'exprimer dans son rapport alors qu'il déclarait que “ce n'est pas parce que nous sommes divisés dans un secteur (la construction) que nous devons fatalement l'être dans tous les secteurs. Les membres sont mieux protégés, et partant, toute la classe ouvrière, si l'on évite de se présenter en ordre dispersé devant un même employeur”.

Marcel Pepin avait aussi ajouté que “nous devrions continuer à rechercher une plus grande unité d'action et cela dans tous les secteurs sans exception, y compris dans la construction”.

Passer à travers...

S'élever au-dessus des difficultés passagères, savoir comprendre les intérêts supérieurs du mouvement syndical, Louis

Laberge a invité le congrès à le faire. “Plus il semble y avoir de division chez nous, plus certains s'en réjouissent. Mais, ils connaissent fort mal le mouvement syndical. Parce que, malgré les différences d'opinion, malgré les divisions profondes, malgré certaines cicatrices qui restent de certains combats, le mouvement syndical est assez grand, a assez de force morale pour passer à travers toutes ces difficultés”, a-t-il affirmé.

Sur la question de l'unité organique, Marcel Pepin avait souligné les difficultés de s'entendre avec la FTQ, du moins à moyen terme, sur cette question. “Ses structures, ses liens avec le CTC et les liens de beaucoup de ses syndicats avec les Américains ne donnent pas de conditions objectives propres à une entente sur le contenu de l'unité et sur des structures appropriées”, avait-il fait observer dans son rapport.

Mais les deux présidents ont réaffirmé l'urgence et la nécessité de rechercher, dans toutes les régions et dans tous les secteurs possibles, la plus grande unité au niveau de l'action.

“Il faut marcher vers l'unité”

Le président de la CEQ

“Tous les travailleurs québécois sont concernés par les réponses que votre centrale trouvera cette semaine. Il y va de la combativité de l'ensemble du mouvement syndical québécois; la manière dont vous déciderez de continuer le combat déterminera largement les conditions de lutte de l'ensemble des travailleurs québécois.”

Yvon Charbonneau, président de la CEQ, terminait de cette façon son allocution à l'ouverture du congrès. Mêlé de très près aux actions marquantes du mouvement syndical québécois depuis six ans, le président de la CEQ a particulièrement insisté sur l'importance pour le syndicalisme de s'ajuster afin de faire face aux difficultés qui ne manqueront pas d'augmenter dans les années qui viennent. “Nous n'avons plus de temps à perdre ni sur le terrain de la négociation dans le secteur public ni sur le terrain plus général de la lutte socio-économique et politique. Pour faire face à ces défis, il nous faut marcher vers l'unité, dans les meilleurs délais,” a-t-il déclaré.

Définir un contenu à l'unité

Dans son rapport, Marcel Pepin avait insisté sur la nécessité de définir un contenu à cette unité que tout le monde sou-

haite ardemment. Abordant la même question quelques minutes plus tard, Yvon Charbonneau devait abonder dans le même sens. “Il faut un débat sur le contenu de cette unité, un débat qui nous lance sur la voie de l'unité, unité basée sur un contenu.” La CEQ, d'ailleurs, sera en congrès dans deux mois et son président a annoncé que “les délégués étudieront des propositions semblables à celles formulées par Marcel Pepin dans son rapport”.

Sur ce plan, le rapport du président faisait état d'un comité chargé de rencontrer la CEQ en vue d'explorer ce sujet dans un proche délai.

Enfin, le président Charbonneau a rendu hommage à Marcel Pepin en déclarant que ceux qui ont pu, comme ce fut son cas, “profiter de sa camaraderie, de ses conseils, de ses réflexions, peuvent aussi dire qu'ils ont été marqués par l'attachement au travail, la résistance à toute épreuve, l'intelligence politique et l'inqualifiable patience de cet homme qui a accompli un travail de géant pour les travailleurs d'ici, depuis 10 ans. En un mot, un militant entièrement engagé au service de sa centrale et des travailleurs québécois, au service des gagne-petit aux prises avec des faiseurs de tout acabit”.



Yvon Charbonneau, président de la CEQ.

“La solidarité est la clé du combat”

le secrétaire de la CMT

Prenant la parole devant les congressistes, le secrétaire général adjoint de la Confédération mondiale du travail, Jose Merced Gonzalez, a montré comment l'internationalisation du capital exploite les travailleurs de la même façon, qu'ils soient Nord ou Sud-Américains, Européens ou Asiatiques. Il a montré comment le capital, par les compagnies multi-nationales, échappe au contrôle des Etats, qu'ils soient démocratiques ou fascistes; comment, dans le premier cas, il mine la démocratie, et dans le deuxième cas, il couvre et encourage le fascisme.

“Ce processus capitaliste, a dit Jose Gonzalez, conduit à la constitution d'un véritable système impérialiste international qui impose ses prix, ses produits, ses types d'investissement, son mode de production, de consommation, ses valeurs. Le renforcement de la domination sous tous les aspects, tend à engendrer un modèle uniforme de croissance et de civilisation qui écrase les êtres humains, ne satisfait pas aux besoins, même vitaux, et va jusqu'à détruire les caractéristiques propres des différentes nations.”

Le secrétaire général de la CMT a rappelé que le système contre lequel le syndicalisme de combat québécois lutte, est le même qui encourage l'escalade du fascisme en Amérique

du Sud où sont persécutés et assassinés les dirigeants syndicaux et populaires.

Légitimer le pillage

Il a rappelé également que les conférences internationales sur le développement (dans le cadre ou non de l'ONU) ont pour but de légitimer le pillage des ressources naturelles et de protéger les intérêts des capitalistes devant l'action des peuples qui aspirent à la justice et cherchent une nouvelle conception du développement, de la liberté et de la démocratie.

Face au gangstérisme international érigé en système, Jose Gonzalez conclut que “le mouvement ouvrier organisé, sa capacité créative, sa combativité, permettront de donner une réponse réelle aux besoins des travailleurs et des peuples”. Mais pour que cette action aboutisse, il insiste sur la nécessité d'articuler des luttes communes entre travailleurs des pays industrialisés et des pays du tiers-monde: “la solidarité est la clé du combat syndical; on avance tous ensemble, ou bien personne n'avance”.

Enfin Jose Gonzalez a salué la CSN qui, comme la CMT, n'hésite pas à prendre des positions claires face au système et à tout son appareil répressif.



Merced Gonzalez, secrétaire-général adjoint de la CMT.



“Le congrès recommande que le rapport du président constitue le texte de référence pour la réflexion sur l’orientation pendant le prochain mandat”.

tent d’éveiller la conscience de leurs camarades de travail”.

Cette crise de confiance envers les dirigeants politiques se traduit, particulièrement au Québec, par une **crise politique**.

“Malgré les apparences trompeuses des résultats électoraux, ce gouvernement ne gouverne plus avec le consentement populaire. Le consensus essentiel au fonctionnement minimal des institutions tombe en lambeaux, mois après mois, s’émiette au fur et à mesure que le pouvoir s’enfoncé dans la médiocrité”.

Ce gouvernement et ses acolytes crient au scandale devant ce qu’ils appellent la **“désobéissance civile”** de milliers de travailleurs qui refusent de leur reconnaître plus longtemps une quelconque autorité morale. Mais cette autorité **“ne s’achète pas à coups de subventions, ne se manipule pas comme une image télévisée, ne se trafique pas comme les contributions aux caisses électorales”**.

Cette crise politique permet pourtant de crever encore plus un mythe qui a la vie dure: celui de la neutralité de l’Etat. Et la responsabilité du mouvement syndical est claire: **“Au moment où pourrait se généraliser par suite d’un dégoût par ailleurs compréhensible, une espèce de retour à un sauvetage individuel, nous avons la responsabilité d’amener le plus grand nombre à croire et à travailler à l’avènement d’un système économique et social où c’est collectivement que les affaires seraient prises en mains, que les orientations seraient décidées et que les ressources seraient utilisées”**.

Le mouvement syndical et les travailleurs

Après avoir brossé le portrait de cette société qui est la nôtre, Marcel Pepin affirme que les problèmes qu’elle engendre ne peuvent qu’avoir des effets sur notre vie syndicale. **“Notre mouvement se trouve régulièrement parmi les premiers à lancer des débats lourds de signification dans notre société; il force la discussion et la mise en place d’idées, de mécanismes et de luttes pouvant amener une transformation sociale radicale”**.

Il se livre ensuite à une étude détaillée des difficultés que la CSN a connues, particulièrement ces dernières années. Non seulement, à son avis, devons-nous nous efforcer de gagner des batailles mais encore nous faudra-t-il prendre les moyens nécessaires pour maintenir nos gains.

C’est ainsi qu’il aborde le phénomène des syndicats indépendants ou de boutique, **“des organismes parasitaires. Les comptoirs d’aubaine du monde des relations de travail”**.

Il définit ensuite le véritable rôle du syndicalisme, qui n’est pas de s’associer ni avec le patronat ni avec les gouvernements, et affirme: **“Nous continuerons”, malgré les difficultés provoquées par le développement qu’a connu notre pratique syndicale ces dernières années. “Nous avons rejeté l’idée d’un syndicalisme tranquille. Nous sommes plongés au cœur d’un syndicalisme qui ne se contente plus de dénoncer les abus d’un système, mais qui a acquis la certitude qu’il faut aller à la racine du mal, aux causes profondes qui sont identifiées au système lui-même”**.

Action et réflexion: des objectifs

Sur la question des lois qui régissent actuellement les relations de travail, le rapport propose des réflexions et des objectifs à poursuivre, **“à partir du fossé qui s’élargit toujours entre la pratique syndicale militante que nous préconisons et les lois qui**

sont en place, qui encadrent de plus en plus mal le syndicalisme combatif qui prend forme au Québec”.

Les injonctions que des patrons dictent littéralement à des juges complaisants devraient disparaître. Le droit d’association, constamment bafoué, est pourtant reconnu par la loi. Il faudra le faire respecter.

Quant au droit de grève, il devrait être permanent et non réglementé, selon Marcel Pepin. Sinon, **“on assistera de plus en plus au non-respect de la loi, qui prohibe la grève pendant la durée de la convention”**, comme cela s’est produit pour des milliers de travailleurs lors des luttes pour l’indexation des salaires. **“Ils étaient les victimes du système mais en prenant les moyens de se protéger, ils risquaient la condamnation devant les tribunaux”**.

En ce qui concerne le monopole de représentation, le rapport ne propose pas de solutions concrètes mais invite les syndiqués à s’interroger à partir de la réalité du syndicalisme qui se pratique de plus en plus. **“Il peut paraître audacieux de préconiser le pluralisme syndical. Mais cette position aurait l’avantage de favoriser le militantisme au sein de nos syndicats, de faire échec à l’immobilisme lorsqu’il existe, et entraînerait sans doute un mouvement d’organisation syndicale des travailleurs sur une base moins affairiste et plus politisée”**, estime Marcel Pepin.

Syndicalisme et politique

En abordant ce sujet, le rapport ne craint pas de dire qu’il risque d’être **“chaud”**. **“Mais je veux être clair. Notre action syndicale a-t-elle une dimension politique? Quelle attitude devons-nous prendre face à la politique électorale, à la formation d’un parti politique des travailleurs?”**

Dans un premier temps, le rapport précise que le pouvoir politique s’exerce d’abord sur les lieux de travail. **“Dans les usines, les institutions, les hôpitaux, les écoles. Ce pouvoir-là est politique! Et l’attaquer est un acte profondément politique!”** Même si, à première vue, on peut penser que le pouvoir politique s’exerce principalement par le gouvernement, les tribunaux et la police.

D’autre part, sur la question d’un parti politique de travailleurs, le rapport est très clair, et le congrès a massivement endossé cette position. **“La CSN, en tant que centrale syndicale, n’a jamais fait de politique électorale et n’en fera jamais tant que les membres voudront que cette position soit maintenue. C’est ainsi que nous avons fonctionné jusqu’à maintenant. Si les travailleurs en décidaient autrement, cela changerait, mais pour l’instant, il n’est pas question d’attacher le syndicalisme au chariot d’un parti politique”**.

Plus concrètement encore, **“les travailleurs doivent mettre au monde les organismes dont ils ont besoin mais ils doivent financer ces organismes eux-mêmes. Ils doivent être indépendants de l’organisation syndicale. Et même si un parti politique était fondé, formé et dirigé par des travailleurs, nous n’aurions pas à nous inféoder à ce parti. Parce qu’il ne serait pas une réponse à tous les problèmes quotidiens du monde du travail. Il faut bien distinguer les genres.”**

Les leviers

En conclusion, le rapport insiste sur la liberté et la tolérance qui doivent présider aux délibérations du mouvement syndical. Il insiste aussi sur les responsabilités qui sont celles des délégués. **“Quand une décision est prise, il faut que 1,000, 1,500 leviers entrent immédiatement en action. Il faut que ces 1,000, 1,500 leviers actionnent des dizaines de milliers de travailleurs dans le sens de l’action décidée”**.

Dès les premières lignes, le rapport souligne le courage de tous les travailleurs et travailleuses **“qui ont eu le courage de passer outre à des lois conçues par un pouvoir outrageant à l’excès”**.

Mais cela ne s’est pas fait tout seul. **“Il a fallu que le dépérissement du pouvoir politique atteigne un degré inégalé. Il a fallu que le mouvement syndical opère en son sein une série de mutations, que son idéologie s’ajuste continuellement, que ses actions provoquent les changements profonds qui s’imposaient”**.

Une société en crise

Dans le chapitre consacré à la **crise économique**, le rapport souligne la nécessité de tenter de voir clair dans tout ce qui se passe pour que nous puissions réagir d’une manière favorable à la classe ouvrière, seule perdante de toute cette opération.

“C’est l’ensemble de l’économie mondiale capitaliste qui est en crise”, et le Canada comme le Québec n’y échappent pas. **“Quand ça va mal ailleurs, ça va plus mal au Québec; quand ça va mieux ailleurs, ça va moins bien au Québec”**.

“Cette crise, souligne le rapport, a comme conséquence que les capitalistes cherchent une main-d’œuvre docile, prête à sacrifier des revendications afin que la classe possédante puisse retirer de ses investissements des bénéfices très intéressants”. C’est dans cette perspective que sont apparues les mesures Trudeau, qui veulent freiner les efforts des travailleurs qui tentent de reprendre le terrain perdu.

Par ailleurs, **“les tensions sociales sont exacerbées en temps de crise économique”**. Nous vivons actuellement une **crise sociale**.

Par le biais de tout un appareil publicitaire, on tente de nous persuader qu’on peut vivre comme des millionnaires.

“A chaque semaine, à chaque mois, le rêve de lendemains meilleurs se vend à la loterie, qu’elle soit mini, inter, super ou olympique. Mais on sait que ça, ce n’est pas la vraie vie et dans une période comme celle que nous vivons présentement, on saisit mieux le profond fossé qui sépare la réalité du discours des élites”.

La misère la plus noire, la pauvreté la plus sordide, les conditions de vie les plus abjectes continuent d’être présentes partout, même si on tente de les cacher. L’envers du décor est toujours là. **“Cette réalité, nous devons continuer de la dire”**.

D’un autre côté, l’une des causes les plus profondes de l’insatisfaction du travailleur est l’absence presque totale de responsabilité qu’on lui accorde dans l’entreprise et dans la société.

Ceux qui résistent à se laisser imposer cette façon de voir les choses, qui s’élèvent contre ce mode de société de consommation et de gaspillage s’exposent à la répression. **“Même s’il possède de multiples façons de les récupérer, le système capitaliste s’inquiète, et ses chantres avec lui, de voir qu’un trop grand nombre n’accepte pas le moule prescrit, que des dirigeants syndicaux, par exemple, osent dire les choses telles qu’elles le sont, que des militants ten-**

Pas d'augmentation de la cotisation

La cotisation que chaque membre verse à la CSN est divisée en deux: une partie est consacrée au fonctionnement de la CSN, soit \$2.10 par membre par mois. L'autre partie est versée dans le fonds de défense des grévistes, soit une heure de travail par membre par mois, ou l'équivalent de 0.6 pour cent du salaire.

Rappelons que c'est un congrès spécial, en juillet 1975, qui a décidé de porter la contribution au fonds de défense à une heure de travail par membre par mois, alors qu'elle était de \$2.43 auparavant. Cela représentait un effort considérable. Et à cause de cela, le dernier congrès a décidé de ne pas augmenter de nouveau la cotisation cette année.

Il a cependant fallu trouver une solution au fait que la cotisation qui sert au fonctionnement de la CSN (\$2.10) n'est pas indexée, contrairement à l'heure par mois qui va au fonds de défense. La solution a été de porter de 10 à 30 cents par membre par mois la compensation que le fonds de défense verse à la CSN pour tenir compte de certaines dépenses relatives aux grèves et qui sont à la charge de la CSN. Il a également été décidé d'attribuer au fonds de défense tous les directeurs de grève, plutôt qu'une partie seulement comme c'était le cas auparavant. Enfin les syndicats sont invités à transposer leur cotisation en pourcentage, dans l'éventualité où le prochain congrès général décide que la cotisation à la CSN sera elle aussi au pourcentage.

11 millions pour les grévistes

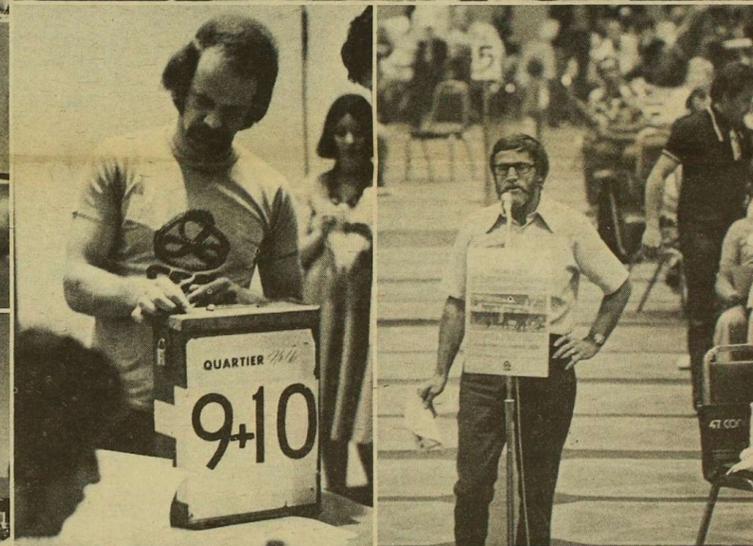
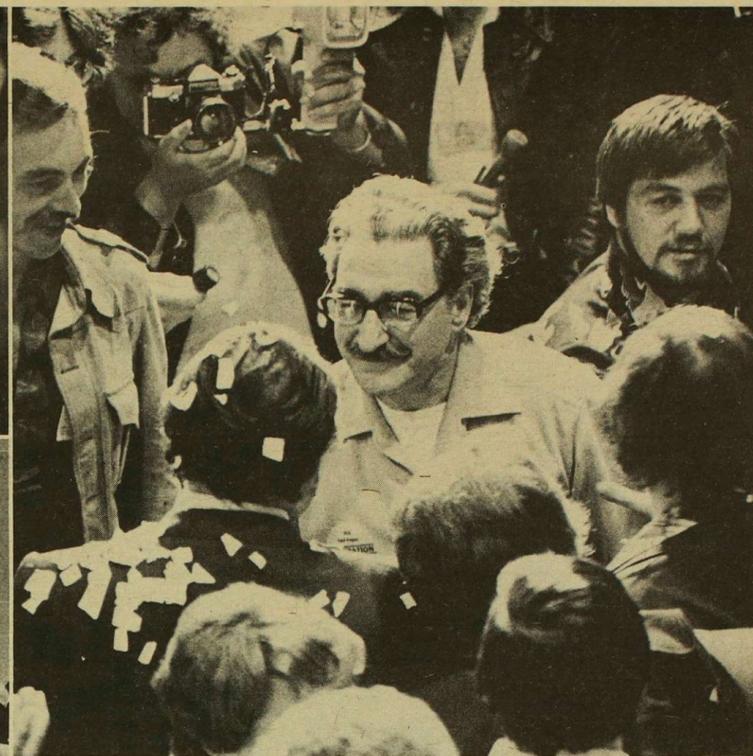
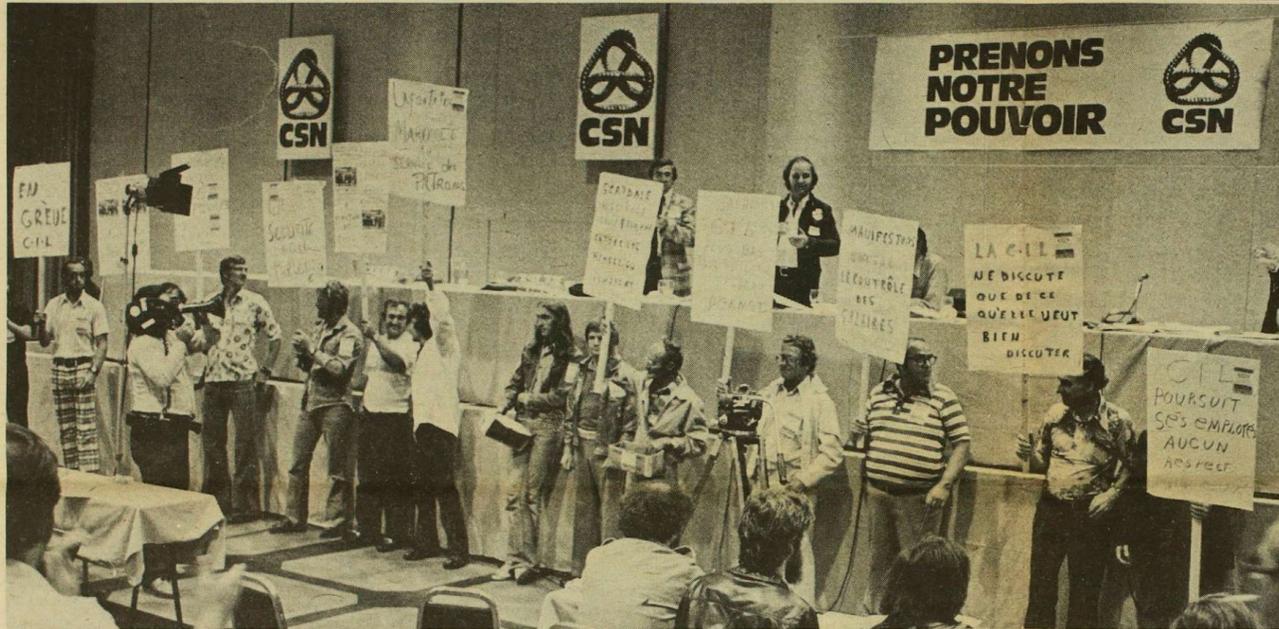
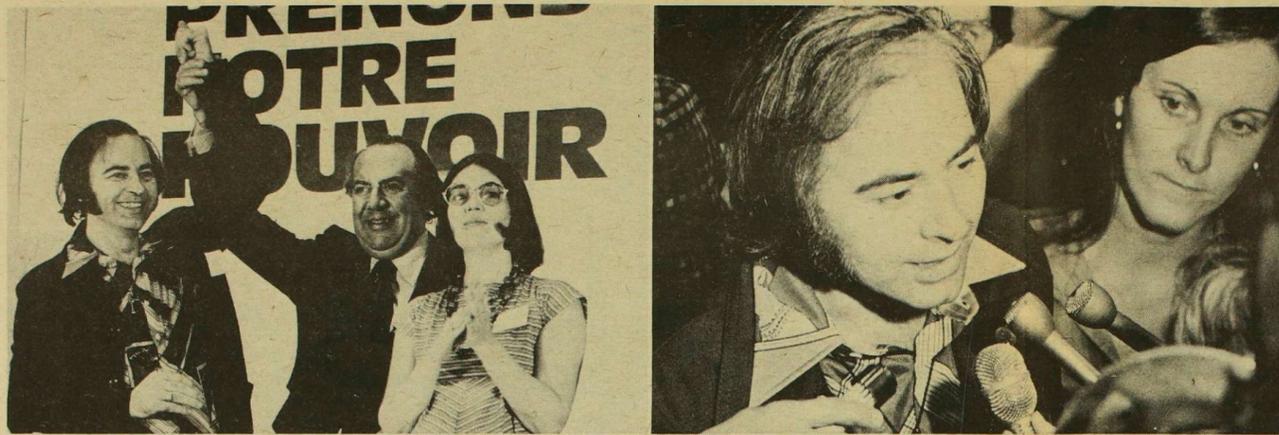
Au moment du congrès, plus de 6,000 membres de la CSN étaient en grève ou en lock out, et 4,200 d'entre eux recevaient des secours du fonds de défense. Plusieurs ont rendu visite aux congressistes, comme on le voit sur les photos ci-contre.

Au cours des deux dernières années, le nombre de grévistes secourus a été de 2,200 par semaine en moyenne, comparativement à 1,496 de 1972 à 1974. Si cette moyenne de 2,200 se maintient au cours des deux prochaines années, l'heure par mois va permettre d'accumuler une réserve pour traverser les périodes où le nombre de grévistes dépasse considérablement la moyenne, sans être toujours obligé de recourir aux emprunts. Cependant, nul ne peut prévoir avec certitude le nombre de grévistes. Voilà pourquoi le congrès a décidé de maintenir la cotisation au fonds de défense à une heure de travail par mois, quitte à revoir la situation si on parvient à accumuler une réserve.

Rappelons que depuis deux ans, le fonds de défense a dépensé \$11,212,373 pour les grévistes, dont \$9,057,862 sous forme de secours. Ces secours sont versés à partir de la quatrième semaine de grève, et sont de \$30 ou \$50 par semaine selon que le gréviste a des dépendants ou non. Le fonds de défense est donc un instrument de lutte essentiel pour les travailleurs. Et il l'est d'autant plus que l'agression capitaliste contre les travailleurs est plus virulente, ce qui explique l'augmentation du nombre de grèves et de lock out.

LE TRAVAIL

Publié par la CSN
Produit par le service d'information
Coordonnateur: Pierre Julien
Photographie: Jean-Claude Champagne
1001 St-Denis, Montréal
842-3181
Vol. 51 no 6



Un congrès comme ceux que tient la CSN durant sept jours est rempli de moments dramatiques ou drôles, émouvants ou passionnants. Les photos essaient de reconstituer cette atmosphère.

Ceux qui assistent à un premier congrès de la CSN, (c'était le cas de 40 pour cent des délégués au dernier), sont toujours surpris par le sérieux des délibérations. Le spectacle de cette démocratie en marche est en effet assez imposant.

Un congrès se compose de mille événements: bien sûr, des centaines de travailleurs en grève en profitent pour venir exposer leur conflit, susciter le support des camarades des autres secteurs. Ces événements amènent d'ordinaire des manifestations de solidarité impressionnantes.

Tour à tour, au micro, des délégués viennent exprimer leur opinion. Des votes se prennent sur un grand nombre de propositions qui engagent l'avenir de la centrale.

Cette année, en raison du retrait de Marcel Pepin, Victor Dahl et Guy Thiabudeault de l'exécutif, les élections ont tenu une place plus importante que d'habitude; le nouveau président venait à peine d'être élu qu'il devait déjà accorder sa première conférence de presse.

La plupart, enfin, s'accordent pour dire que le dernier congrès fut l'un des meilleurs qu'ait tenu la centrale.

“Plus de rigueur, moins de rigidité”

Les modifications aux structures et les mécanismes de coordination décidés par le congrès (voir page 7) indiquent bien la volonté des délégués d'imprimer plus de rigueur dans le fonctionnement du mouvement. Par contre, l'attitude plus souple à l'endroit des syndicats suspendus indique la volonté d'avoir moins de rigidité. C'est d'ailleurs en disant que le mouvement avait besoin de "plus de rigueur et de moins de rigidité" que le président sortant, Marcel Pepin, a terminé son mandat.

Certains syndicats de la CSN avaient été suspendus parce qu'ils ne s'étaient pas conformés à la décision de porter la cotisation au fonds de défense à une heure de travail par mois.

Normalement selon les statuts, ces syndicats auraient été radiés de la CSN. Mais le congrès a préféré amender les statuts pour qu'ils demeurent simplement suspendus, afin de faciliter la tâche des militants qui veulent ramener ces syndicats dans la CSN. De plus, pour être réintégrés dans la centrale, ces syndicats devront acquitter trois mois de cotisations au lieu de payer pour les mois de leur suspension. En adoptant cette attitude souple, le congrès a cependant refusé de diminuer la cotisation au fonds de défense comme certains syndicats suspendus le souhaitaient. Si ces syndicats veulent revenir, ils devront donc payer l'heure par mois comme tous les autres.

La mobilisation doit être permanente

La lutte des milliers de travailleurs du Front commun depuis un an a pris tellement de place, a engagé tellement d'énergies qu'il n'était que normal que le congrès de la CSN s'y attarde d'une façon plus particulière.

Il l'a fait en deux occasions. En premier lieu, le lundi, le coordonnateur de la CSN, Jacques Desmarais, a livré un rapport des négociations et des résultats obtenus. Le congrès a accueilli ce rapport par une ovation debout. Ce rapport a été suivi le vendredi par un débat qui a duré une heure durant laquelle divers aspects de la négociation ont été abordés.

Dès la première journée du congrès, le président Marcel Pepin, en conclusion de son rapport, saluait déjà la grande victoire obtenue par les employés d'hôpitaux. "Je retire de ce résultat, déclarait-il, une joie que je voudrais vous voir partager". Soulignant particulièrement les acquis au plan des salaires et des vacances, il ajoutait que des milliers de travailleurs québécois retireraient les fruits de cette victoire.

"Cet immense paquebot formé de travailleurs organisés va produire des vagues qui vont atteindre des milliers de travailleurs parmi les plus défavorisés, qui forceront des centaines d'employeurs à traiter plus justement leurs employés".

La lutte de tous

Dans son rapport au congrès, le coordonnateur Jacques Desmarais devait faire ressortir comment cette lutte des milliers de syndiqués du Front commun était véritablement "la lutte de tous".

"Le premier objectif du Front commun, c'était de faire en sorte que la lutte qu'eux menaient comme travailleurs du secteur public rejaillisse sur l'ensemble des travailleurs du Québec."

Ce dernier devait souligner l'importance de cette lutte pour les autres travailleurs, en raison des effets que les résultats acquis ne manqueront pas d'avoir tant sur les salaires que sur les vacances, les congés de maternité, le relèvement du salaire minimum et de l'aide sociale.

La lutte continue

Selon Jacques Desmarais, il y aura sûrement des bilans à tirer de l'expérience du Front commun de 75-76. "Il y aura sûrement des réunions à faire, pas dans un an ou deux ans, mais dès l'automne. Il faudra se pencher sur l'expérience du Front commun pour continuer la lutte pendant la durée de la convention collec-

tive. Parce qu'une des erreurs que nous commettons trop souvent, c'est qu'une fois que la convention collective est signée, on se rasseoit", disait-il.

Comme exemple de ce qui devrait se passer durant les trois prochaines années, le coordonnateur de la CSN a cité un texte publié par le groupe du Front commun de Montréal. "Si l'entente de

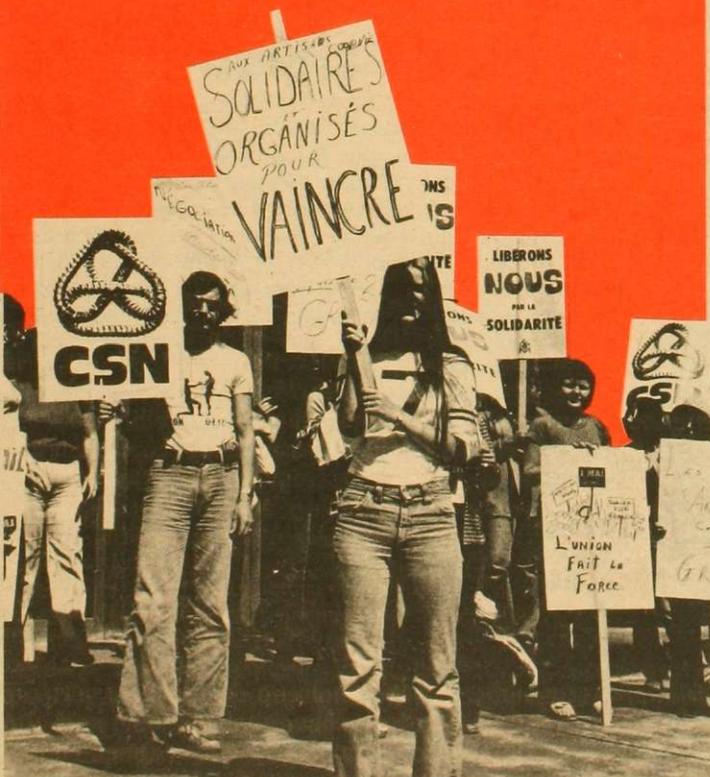
principe a été jugée satisfaisante, la lutte n'en continue pas moins. Elle ne fait que se déplacer. En effet, toute convention collective n'est au demeurant qu'un papier qui a de la valeur dans la mesure seulement où nous nous organisons pour la faire respecter. De plus, elle ne représente que des acquis minimaux qu'il nous faut déjà défoncer. Cette opération exige la consolidation et le développement de nos organisations locales et régionales. La négociation n'est qu'un moment de la lutte. L'organisation et la mobilisation doivent être quotidiennes".

Il est clairement apparu, durant le débat, que malgré tous les efforts pour que la communication soit la meilleure possible entre ceux qui sont à la table de négociation et les militants locaux, des lacunes continuaient d'exister. Ce sont justement ces lacunes que le coordonnateur avait à l'esprit quand il proposait une analyse du fonctionnement des structures du Front commun et qu'il endossait l'idée d'une mobilisation permanente.



Jacques Desmarais, coordonnateur du Front commun: "Cette convention, il faut maintenant la faire appliquer".

La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs



Une lutte spécifique menée par l'ensemble des travailleurs

Conçu sous le thème "La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs", le congrès a reconnu qu'il existe une oppression spécifique aux femmes. Tout le rapport du comité de la condition féminine s'articule autour du fait que la lutte contre cette oppression doit être menée par l'ensemble des travailleurs et des travailleuses; qu'elle s'inscrit dans la lutte de la classe ouvrière contre le capitalisme, pour le renversement de la bourgeoisie et pour l'instauration du socialisme; enfin que la lutte politique n'élimine aucunement mais renforce la nécessité de mener des luttes revendicatives pour défendre et améliorer les conditions de vie et de travail des femmes.

Après débats, tant en ateliers qu'en plénière, le congrès de la CSN reconnaît le droit des femmes au travail social, à un allègement des tâches domestiques, à la maternité librement

consentie, à l'égalité dans l'emploi, enfin le droit de disposer de sa personne. En pratique, donc, la CSN endosse la lutte pour l'obtention de garderies, d'un congé de maternité complet, d'un salaire égal pour un travail de valeur égale et du droit réel au divorce.

Clause-type du congé de maternité

Le congrès recommande l'application de la clause-type du congé de maternité tel qu'élaborée par le comité de la condition féminine. Cette clause en 20 points contient entre autres, les dispositions suivantes:

- Il est interdit à l'employeur de refuser d'embaucher, de rétrograder ou de congédier une salariée ou de lui refuser une promotion ou d'exercer à son endroit quelque discrimination pour cause de grossesse.
- La salariée enceinte a droit

à un congé de maternité de 20 semaines. La répartition du congé avant et après l'accouchement est à la discrétion de la salariée.

- Pendant le congé de maternité, la salariée continue d'accumuler ancienneté, expérience, congé annuel, pension et tous autres avantages de la convention comme si elle était au travail.
- La salariée peut reprendre son travail entre la sixième et la vingtième semaine suivant la date réelle de l'accouchement ou de l'interruption de grossesse.
- L'employeur doit la réinstaller au poste qu'elle occupait au moment de son départ ou à un poste qu'elle aurait obtenu à sa demande durant son congé.
- A l'occasion de l'adoption d'un enfant, la salariée et son conjoint ont droit à un congé payé de cinq jours ouvrables.

Pour décider et pour agir collectivement

Les structures, ce sont les mécanismes que la CSN se donne pour décider et pour agir collectivement. A la base, il y a 1,300 **syndicats**. Pour négocier leur convention collective et la faire respecter, ces syndicats se regroupent en **fédération** selon leur secteur d'activité. Par exemple, la fédération des affaires sociales regroupe les syndicats d'employés d'hôpitaux, des agences sociales, et des centres locaux de services communautaires.

La CSN compte dix fédérations pour chacun des secteurs suivants:

- Bâtiment et bois
- Commerce
- Communications
- Enseignants
- Professionnels salariés et cadres
- Mines, métallurgie et produits chimiques
- Papier et forêt
- Affaires sociales
- Services publics
- Textile, vêtement, chaussure

Les syndicats de la CSN se regroupent aussi régionalement, dans ce qu'on appelle les **conseils centraux**. Par exemple, les syndicats de la région de Montréal forment le conseil central de Montréal. La CSN compte 22 conseils centraux, qui correspondent à autant de régions du Québec. Le rôle des conseils centraux est d'établir des liens de solidarité entre les syndicats des différents secteurs, et d'organiser l'appui aux luttes.

Les structures de la CSN reposent donc à la fois sur les syndicats locaux, à la fois sur les fédérations et à la fois sur les conseils centraux.

Il y a d'abord le **congrès**, qui est composé des délégués des syndicats, des fédérations et des conseils centraux. C'est l'autorité suprême qui donne les grandes orientations, et qu'on peut comparer à l'assemblée générale du syndicat.

Le congrès élit un **exécutif**, qui voit à la direction quotidienne de la CSN.

Il y a ensuite le **bureau confédéral**, qui est comme un exécutif élargi, dont les membres sont délégués par les fédérations et les conseils centraux. Il se réunit aux 2 mois.

Il y a enfin le **conseil confédéral**, qu'on pourrait comparer au conseil syndical qui existe dans certains gros et moyens syndicats, et qui constitue l'autorité suprême de la CSN entre les congrès. Les membres de ce conseil confédéral sont eux aussi délégués par les fédérations et les conseils centraux. Le conseil se réunit aux 4 mois.

Congrès annuel

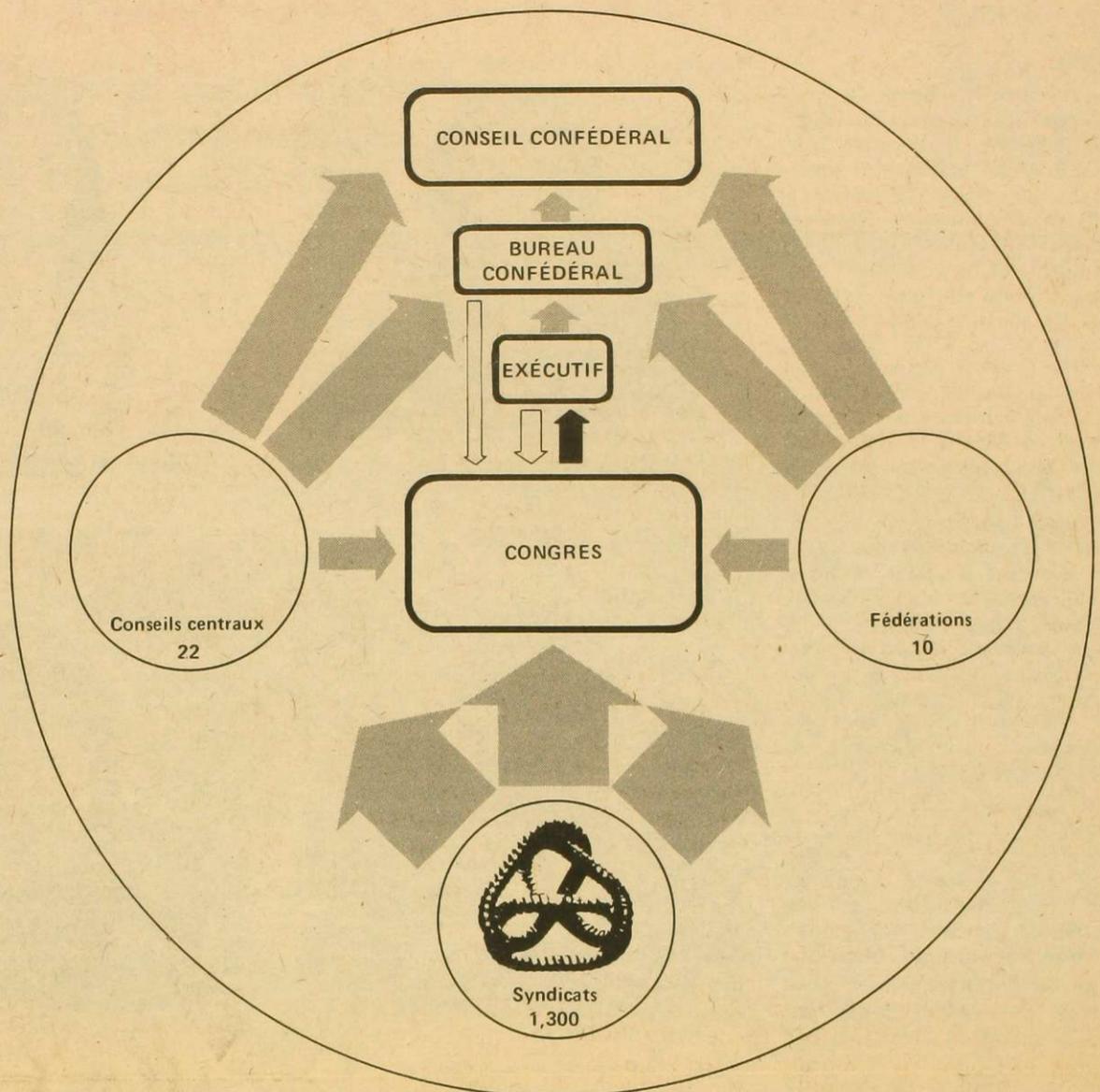
Le dernier congrès a apporté quelques modifications aux structures dans le but d'associer encore plus directement les syndicats aux décisions qui concernent toute la CSN. C'est ainsi que désormais, le congrès aura lieu chaque année alors qu'auparavant, il avait lieu à tous les deux ans. En alternance, il y aura un congrès d'orientation proprement dite, puis un autre qui en plus de l'orientation, aura à statuer sur les finances et à élire l'exécutif.

Autres modifications aux structures: dans le passé, les délégués des fédérations étaient majoritaires au bureau confédéral, tandis que les délégués des conseils centraux étaient majoritaires au conseil confédéral. Désormais, la composition du bureau et du conseil confédéral sera rééquilibrée pour comprendre un nombre à peu près égal de délégués des fédérations et des conseils centraux.

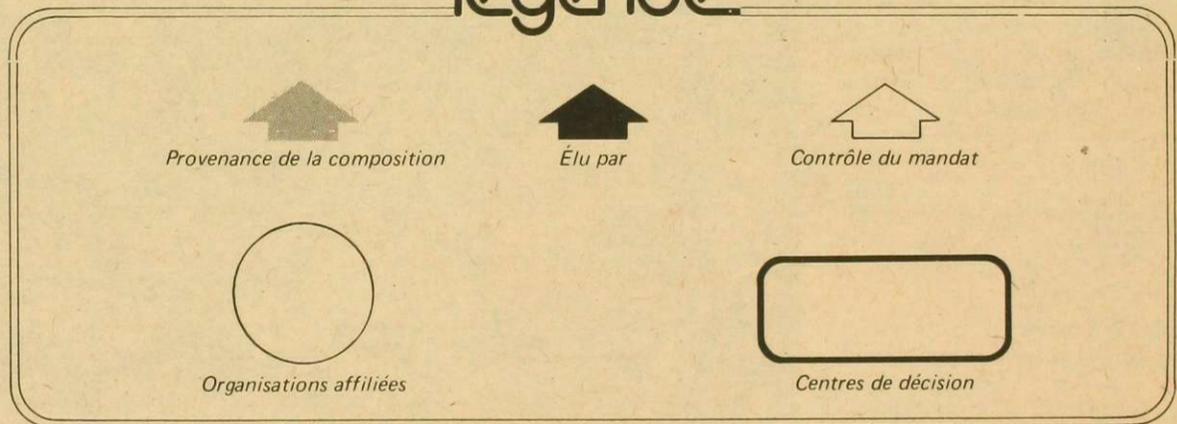
Composition du bureau confédéral: un délégué pour chacun des 22 conseils centraux, 22 délégués des fédérations, plus les six membres de l'exécutif, soit 50 membres.

Composition du conseil confédéral: 65 délégués des conseils centraux, 53 délégués des fédérations, plus les 50 membres du bureau confédéral, soit 168 membres.

structures de décision et d'action



légende



La coordination des moyens

Comme on le constate, la CSN comporte plusieurs centres de décision qui sont autant de moteurs d'action. C'est d'ailleurs une explication de sa vitalité, parce que ça multiplie les possibilités pour les membres d'exprimer leur volonté et leur créativité. Par contre, cela exige un effort de coordination. C'est le **bureau confédéral**, où désormais les fédérations et les conseils centraux seront représentés également, qui est le coeur de cette coordination.

Pour compléter l'effort de coordination qui est attendu du bureau confédéral, le congrès a décidé de former dans chaque conseil central un **comité régional de coordination**. Ces comités seront composés de l'exécutif du conseil central, des permanents qui travaillent dans la région, et des militants intéressés. Ils se réuniront chaque mois, et auront pour fonction d'intégrer les activités syndicales de la région aux grands

objectifs de la CSN, tout en coordonnant les services aux membres.

L'effort de coordination se fera également entre les fédérations et entre les conseils centraux. A cette fin, le congrès a décidé de créer un **comité inter-conseils centraux**, et de donner plus de moyens au **comité inter-fédérations** qui existait déjà. Ces deux comités permettront d'élargir le rapport de force des syndicats en négociation, et d'organiser un appui plus solide aux syndicats en grève.

Déjà dans certaines régions, il existe des **comités de lutte** pour soutenir les grévistes. Ces comités ont été mis sur pied à la suite des mesures Trudeau, qui ont rendu la négociation collective plus difficile. Sous l'impulsion du comité inter-fédérations, du comité inter-conseils centraux et des comités régionaux de coordination, de tels comités de lutte seront étendus à toutes les régions.

Le nouvel exécutif de la CSN

Norbert Rodrigue

Tour à tour bucheron, travailleur de la construction, aide-technicien en radiologie, Norbert Rodrigue entreprend maintenant le métier de président. Officier à plusieurs instances depuis 12 ans, il se sent prêt. Président de son syndicat (hôpital Sainte-Justine) il gravit tous les échelons jusqu'à la présidence de la FAS. Elu vice-président de la CSN en 1972, il devient aussi vice-président de la Confédération mondiale du travail. A 35 ans, il est le plus jeune président qu'ait connu la CSN.



Norbert Rodrigue,
président.

Francine Lalonde,
première vice-présidente.

Jean Thibeault,
secrétaire

Francine Lalonde

Enseignante en histoire, âgée de 35 ans, Francine Lalonde a été présidente de son syndicat puis présidente de la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ). Elle a occupé ce dernier poste durant six ans avant d'être élue par acclamation à la première vice-présidence de la CSN.

Jean Thibeault

Avocat de son métier, Jean Thibeault, 35 ans, est un employé du mouvement depuis 12 ans. Conseiller technique et conseiller juridique au bureau de Québec et à la fédération de la métallurgie, il a été aussi adjoint au directeur général des services jusqu'à sa première élection à l'exécutif en 1972. Il a été réélu secrétaire de la CSN pour la troisième fois.

Claude Girard

Membre du comité de négociation de la Fédération des affaires sociales en 1970, Claude Girard devient ensuite responsable de l'éducation au conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean puis président de ce conseil central.

Elu vice-président de la CSN en 1972, il a été réélu à ce poste en 74 et en 76. Claude Girard a 35 ans.

André L'heureux

Agé de 44 ans et déjà grand-père, André L'heureux passe du secrétariat d'action politique à la troisième vice-présidence. Pendant les sept années passées à l'action politique, il a été actif dans plusieurs grèves ainsi que dans la formation de militants. Il a participé à la rédaction de plusieurs dossiers et brochures notamment "Ne pas se laisser passer un sapin" (Papier et forêt) "Un million de Québécois" (front commun de 1972) et l'assurance-automobile.

Léopold Beaulieu

Avec ses 30 ans, Léopold Beaulieu est le benjamin du nouvel exécutif de la CSN. Actif dans plusieurs comités de conseil central de Québec, c'est surtout dans la mise sur pied de la caisse d'économie des travailleurs de Québec qu'il a investi ses énergies depuis 1969. Le nouveau trésorier de la CSN a également été responsable du service de l'éducation de la fédération du commerce.



Claude Girard,
deuxième vice-président



André L'heureux,
troisième vice-président



Léopold Beaulieu,
trésorier



Les membres du nouvel exécutif de la CSN s'engagent sur leur honneur à respecter les statuts et règlements ainsi que la déclaration de principe de la CSN.

gements ainsi que la déclaration de principe de la CSN.